

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 28 juin.

M. Paul Bert, dont je vous racontais l'autre jour les petites mésaventures au Tonkin, compte en France des partisans et des coreligionnaires décidés à faire respecter le prestige de la redingote civile contre l'épaulette militaire. Parmi ces partisans se distinguent les citoyens Laisant, Farey, Ballue et Labordère, quatre officiers "défringués" et métamorphosés en politiciens qui se sont organisés en députation pour présenter des remontrances au ministre de la guerre. On peut être sûr que le général Boulanger fera grand accueil à ces éminents. En son nom et au nom du ministre de la Marine, il leur promettra de sévir et de rappeler messieurs les officiers de terre et de mer au Tonkin à un respect profond pour les résidents de M. de Freyinet. Vous vous rappelez peut-être que c'est une correspondance du *Temps* qui a mis sur le tapis cette nouvelle question Paul Bert. Comme la correspondance est assez gaie et raconte avec force réflexions malignes les déboires de M. Paul Bert, j'avais pensé que cette correspondance émanait d'un "civil" peu enthousiaste de nos officiers, mais au fond très peu affligé du sort de M. Paul Bert. Or, je tiens de bonne source que le correspondant du *Temps* n'a été en cette occasion que M. Paul Bert lui-même ou plus exactement un secrétaire intime du résident et qui s'appelle M. Girette. M. Girette n'a évidemment écrit sur ce chapitre que sous l'impulsion et même sous la dictée de M. Paul Bert. D'où je conclus qu'en voulant se ridiculiser lui-même soit par sa propre plume, soit par celle de M. Paul Bert dans un journal modéré mais très dans le parti républicain, le gaillard a cherché à apitoyer ses amis les républicains de France en faveur d'un des leurs, exilé là-bas au milieu d'officiers hostiles à la République. La manœuvre est fort adroite. C'est évidemment pour M. Paul Bert un moyen de continuer au Tonkin ses exploits contre la réaction. Mais j'imagine que la manœuvre produirait moins d'effet si on savait que l'historien des petits malheurs de M. Paul Bert au Tonkin est M. Paul Bert lui-même ou son secrétaire intime.

Autre signe des temps. Un journal républicain, l'*Événement*, ayant publié un odieux article sur la conduite de nos troupes et du général de Courcy vis-à-vis du roi d'Annam, le général a imaginé, pour sortir d'embarras, de demander un entretien à la rédaction de l'*Événement*.

L'*Événement* a gracieusement accédé à la requête et un de ses rédacteurs a publié le récit de son entrevue avec le général. L'entrevue a d'ailleurs persuadé à la rédaction de l'*Événement* qu'elle avait eu des renseignements erronés et que ni le général de Courcy ni ses soldats n'ont été à Hué de vulgaires bandits et des assassins amoureux de pillage. C'est très beau, évidemment, de la part du journal républicain de recon-

naître son erreur. Mais il aura mieux fait de ne pas la commettre. Quant au général de Courcy, il faut le plaindre d'en être réduit à de pareils moyens pour défendre l'uniforme sous lequel lui et ses soldats ont versé leur sang pour la France. Il n'a pas le choix d'ailleurs. Depuis son départ pour l'Annam il a été en butte aux attaques et aux calomnies de la presse républicaine parce qu'il ne passe pas pour un général républicain. Et le général Boulanger, qui est prêt à frapper tout officier capable de manquer de respect à M. Paul Bert, n'est pas assez sot pour prendre contre un journal républicain la défense de ses officiers.

Mais permettez-moi de vous donner un détail qui en vaut mille sur cette affaire. Le document où l'*Événement* a puisé ses calomnies contre le général de Courcy est un rapport de M. Pène-Siefert qui a été chargé de raconter au gouvernement de la République l'expédition du général de Courcy à Hué. M. Pène-Siefert fait partie de la mission officielle de M. Paul Bert. Il a voulu évidemment faire la cour à son chef civil et il aura sans doute recueilli avec soin la version de ces bons Mandarins sur lesquels M. Bert a dit qu'il comptait pour le succès de sa mission. Or, les Mandarins détestent le général qui a fait bonne et prompt justice de leurs manœuvres déloyales et ils ont traité M. Pène-Siefert en allié. Voilà qui jette un jour instructif sur les méthodes essentiellement civiles de M. Paul Bert.

Ondirait que l'étoile de M. Goblet commence à pâlir. Samedi, la Chambre a refusé de lui accorder la priorité pour la loi sur l'enseignement primaire. Et pourtant M. Goblet n'avait point épargné les adjurations les plus pressantes.

N.

Allemagne

M. WINDTHORST A DORTMUND

Un congrès des sociétés ouvrières catholiques a eu lieu dimanche, 20 juin, dans la ville de Dortmund. M. Windthorst, le chef vénéré du Centre allemand, y assistait.

Nous sommes heureux, dit la *Gazette de Liège*, de pouvoir soumettre à nos lecteurs quelques extraits du discours prononcé à cette occasion par le vaillant défenseur des droits de l'Eglise catholique en Allemagne, Maniant sa langue maternelle avec la plus grande facilité, possédant le don si rare de la réelle éloquence, M. Windthorst ignore complètement l'art de parler pour ne rien dire ou de parler beaucoup pour dire peu de chose. Ses discours ont la spécialité d'avoir toujours un côté éminemment pratique.

Son apparition à la tribune de l'assemblée de Dortmund a été saluée par des hourrahs indescriptibles. D'après la *Germania*, il s'est exprimé dans les termes que voici :

Honorés amis, haute Assemblée ! J'ai répondu à l'appel du comité de l'association qui m'avait prié de prendre aujourd'hui la parole, bien

que ce ne fût pas pour moi chose facile, étant actuellement accablé de besogne. J'ai cependant voulu venir au milieu de vous parce que j'attache à cette fête une importance toute spéciale et parce que je désirais donner un témoignage public de cette importance et m'en entretenir avec vous. Le grand enthousiasme avec lequel vous m'avez accueilli hier et aujourd'hui, me rend presque confus mais partout où je suis allé en Allemagne, j'ai rencontré ce même enthousiasme et je vais vous en dire les motifs. Ces motifs sont les combats que la Sainte-Eglise a eus à soutenir. Nous étions en possession de toutes sortes de biens et de consolations quand une tempête qui éclata au-dessus de nous, vint nous secouer fortement. Menacés du danger de perdre ces biens et ces consolations nous reconnûmes seulement alors toute leur grandeur et toute leur importance pour nous. Ce n'est, en effet, souvent que quand il est sur le point d'en être privé que l'homme sait apprécier pleinement et complètement les bienfaits dont il jouit. Toujours le peuple allemand s'est trouvé au premier rang chaque fois qu'il s'est agi de la défense de la Religion ; son histoire tout entière le prouve. Nos luttes récentes ont également rempli d'étonnement et d'admiration tous les peuples voisins. Car la lutte soutenue en Allemagne l'a été par nous pour la chrétienté catholique tout entière. (Longs applaudissements.)

L'orateur parle ensuite du rétablissement de la paix religieuse, puis continue : Nous n'en devons pas moins rester sur nos gardes. L'Empereur et le Pape, ces deux puissances considérables, ont à lutter contre de nombreux obstacles. C'est à nous de les aider dans ce combat contre l'incrédulité et le paganisme. Je m'adresse aujourd'hui principalement aux représentants de la classe ouvrière et je sais fort bien que les ouvriers n'ont pas été sans avoir une très grande part à la victoire remportée dans cette lutte gigantesque pour la liberté de l'Eglise. Notre organisation doit continuer. A la vérité, les chefs ecclésiastiques sont en première ligne les protecteurs de l'Eglise, mais de notre temps il est nécessaire que les laïques se réunissent pour assurer davantage encore cette protection. C'est le but de la fraction du Centre.

Ce serait une faute de laisser à présent tomber les bras, car il s'agit aujourd'hui d'achever ce qui n'est que commencé, de conserver ce qui est acquis et d'empêcher qu'il ne nous soit enlevé de nouveau... La fête actuelle m'engage à vous dire un mot d'un autre point, à vous parler de la situation des ouvriers en général. De toute part et dans une foule d'écrits on a essayé de résoudre la question sociale et on n'y est pas parvenu : à mon avis, la solution est facile : il suffirait de s'en tenir à la simple idée chrétienne. Mais le mal git précisément dans le fait qu'on n'envisage plus la situation à ce point de vue. Il n'y a que trois conditions nécessaires à l'amélioration du sort des ouvriers : "Prier, travailler, aimer

son prochain comme soi-même !" La foi ferme dans la Providence divine, dont l'action s'étend à l'univers tout entier et à chaque individu, est la condition essentielle du bonheur ici-bas. Dans un pays aussi industriel que celui-ci, je n'ai pas besoin de recommander le travail à l'ouvrier ; mais le travail exige la santé du corps et de l'âme !

Dans la voie de la législation, on a déjà fait beaucoup pour l'ouvrier, je vous rappellerai les lois sur les caisses de secours en cas de maladie et les lois sur les assurances contre les accidents, mais il faut que l'on s'occupe maintenant de l'assurance de la vieillesse. La parole de l'Empereur nous est un gage que la chose se fera bientôt. (Grands applaudissements.) Mais ce n'est pas assez encore, on doit aussi faire un pas de plus dans la voie de la législation protectrice de l'ouvrier, et avant tout la question du repos du dimanche doit être éclaircie.

Je n'ai pas à vous parler de son importance au point de vue religieux ; au point de vue matériel déjà, elle revêt pour l'ouvrier une très grande importance. Je sais fort bien que pour certaines exploitations, il est difficile d'arrêter le travail le dimanche ; mais la plus grande partie des ouvriers peuvent jouir du repos du dimanche et le travail doit être suspendu. C'est là une chose que Dieu et l'humanité commandent, ce repos dominical ; si nous ne l'emportons pas encore aujourd'hui, cependant nous finirons par l'obtenir ; ce qui est possible en Angleterre n'est certainement pas impossible chez nous.

Si j'ai parlé aussi du commandement d'aimer son prochain comme soi-même, j'ai voulu faire allusion aux rapports entre le patron et l'ouvrier. Le premier doit être un père pour le second et les ouvriers doivent le traiter comme tel. Le patron ne doit pas voir dans ses ouvriers des instruments avec lesquels il tâche de gagner le plus possible, mais il doit les considérer comme ses propres enfants.

Et maintenant, messieurs, laissez-moi vous prémunir contre les utopies modernes qui promettent à l'ouvrier une vie sans travail. Ces erreurs n'auront jamais accès auprès de vous aussi longtemps que vous tiendrez fermement aux principes que je viens de vous rappeler...

Il est à remarquer que les troubles anarchistes dont la Belgique industrielle a été le théâtre ont principalement sévi dans les régions où l'ouvrier, condamné aux travaux forcés du dimanche, oublie le chemin de l'église. La commission du travail pourra facilement vérifier le fait.

Etat indépendant du Congo

SOUS LA SOUVERAINETÉ DE S. M. LÉOPOLD II ROI DES BELGES.

On sait déjà que, grâce à Dieu et à l'initiative généreuse de notre Roi, nous venons de voir notre grande famille de six millions de Belges s'augmenter comme miraculeusement de quinze ou vingt millions

de frères... au Congo. Je dis frères, parce qu'il est convenu que le Roi est le père "de la patrie", "le père du peuple", et que désormais Léopold II est aussi bien le Souverain des Congolais que des Belges.

Pourquoi d'ailleurs refuserions-nous la fraternité des Congolais ? Nous sommes blancs et ils sont noirs, objecterez-vous. Oui, mais ce n'est là qu'une question de couleurs, dont on ne doit pas disputer, dit le proverbe. Qui vous dit que les noirs ne se croient pas plus beaux que nous ? Et comment pourrions-nous les convaincre du contraire ?... Ils sont sauvages, c'est vrai, mais ni plus ni moins que nous ne l'étions il y a deux mille ans. Et qui nous dit que dans deux mille ans, les Africains ne nous auront pas dépassés en civilisation !... Ils sont païens, superstitieux, cruels, anthropophages. Qu'étaient-nous jadis avant l'influence du christianisme ? Les Romains traitaient nos pères de Barbares. Soyons plus charitables, de peur qu'un jour les Congolais ne nous appliquent la même épithète, et tâchons de les attirer doucement à nous comme des amis malheureux, des frères cadets, des enfants prodiges qu'il faut réintégrer dans la grande famille dont nous sommes les aînés.

Cela dit, qu'est-ce donc que l'Etat du Congo ? Comment s'est-il formé ? C'est ce que nous voulons rappeler succinctement. La carte ci-jointe facilitera notre tâche en faisant voir ce que l'on connaît en ce moment de notre "Congo belge."

En septembre 1876, Léopold II, roi des Belges, avait fondé, avec les représentants des grands puissances, une association internationale pour la civilisation de l'Afrique centrale, en vue surtout d'étendre la traite des nègres. Des stations scientifiques furent d'abord échelonnées sur la route Zanguebar au grand lac Tanganika, dans la région orientale.

Pendant ce temps le célèbre explorateur anglo-américain, H. Stanley, parti de Zanzibar, arrivait à Nyangoué, sur le haut Congo, et descendant le fleuve qu'il découvrait ainsi jusqu'à son embouchure sur la côte occidentale [1876-1877].

Léopold II appela Stanley à Bruxelles et le chargea de retourner au Congo, avec mission d'y établir des stations et d'ouvrir un chemin de communication vers l'intérieur, pour suppléer au défaut de navigabilité du fleuve, qu'interrompent les cascades de Vivi au Stanley-Pool.

En six années d'héroïques efforts, et au prix de grands sacrifices pécuniaires supportés par la cassette royale, ce résultat était obtenu en 1884 lorsque la France et le Portugal élevèrent des prétentions sur une partie des territoires découverts par Stanley. Pour vaincre ces difficultés une conférence fut tenue à Berlin, entre les représentants des 14 puissances suivantes : Allemagne, France, Angleterre, Autriche, Hongrie, Russie, Italie, Belgique, Hollande, Portugal, Espagne, Danemark, Suède, Turquie, et Etats-Unis d'Amérique.

L'acte général du 25 février 1885 consacra la liberté du commerce et

de la navigation, dans le bassin du Congo et dans ses prolongements, jusqu'aux océans Atlantique et Indien ; la neutralité desdits territoires en cas de guerre, et la suppression de la traite des nègres. En outre, Léopold II, après avoir satisfait aux convoitises de la France et du Portugal, fut reconnu seul ayant droit sur le reste du bassin du grand fleuve, qu'il érigea en ETAT INDÉPENDANT DU CONGO. Le 30 avril, les Chambres belges l'ayant autorisé à cet effet, il prit le titre de Souverain de cet Etat, mais ce titre purement personnel n'engage la Belgique dans aucune responsabilité, tandis qu'elle participe à l'honneur de cette fondation africaine.

L'administration supérieure du nouvel Etat, qui peut être considérée comme le Congo belge, est naturellement établie à Bruxelles, d'où elle correspond avec le gouverneur général siégeant en Afrique, à Léopoldville ou à Boma.

Le drapeau de l'Etat libre est de couleur bleue et porte une étoile d'or au centre. Ses armes sont les armes personnelles du Roi.

L'Etat du Congo est borné conventionnellement :

Au N., par le 4° de latitude N. traversant une région inconnue ;

A l'E., par le 30° degré de longitude E. du méridien de Greenwich (27° 40' de Paris), et par les lacs Tanganika et Bangoué (rives occidentales) ;

Au S., par la ligne de partage du bassin, de façon à englober le haut Congo, et par le 6° degré de latitude S. jusqu'au Kuango, excluant ainsi le S. O. du bassin ;

A l'O., par le Congo portugais, l'Atlantique, le Congo français et le 17° degré de longitude E. Gr.

Il a fallu céder au Portugal la rive gauche du Congo, depuis son embouchure jusqu'à Nokki (station donnée à l'Allemagne), et à la France, le bassin de Quillon et la rive droite du Congo, depuis Manyanga jusqu'à l'Equateur. Ainsi confiné, l'Etat libre aboutit cependant à la mer par une bande de territoire au N. de l'embouchure du Congo jusqu'à Manyanga ; il possède le fleuve par ses deux rives entre Manyanga et Léopoldville.

(A suivre)

Recette

CONTRE LES RHUMES DE CERVEAU

La *Gazette des Hôpitaux* indique un moyen aussi facile que sûr de guérir presque instantanément le coryza (rhume de cerveau). Ce mode de traitement consiste à faire des inhalations de teintures d'iode ; on place, à cet effet, sous le nez du malade, un flacon de teinture d'iode que l'on tient à la main. L'iode, sous l'influence de chaleur de la main, se vaporise. On répète les inhalations de trois minutes en trois minutes pendant une heure, et peu de temps après, tout symptôme de mal a disparu.

FACILEMENT LE COURRIER DU CANADA

22 Juillet 1886—No 21

LE CAPITAINE PHEBUS

(Suite)

Elle avait dépassé le village des Pineaux et s'engageait sur le chemin de la Réorthe, lorsque tout à coup, dans l'épaisse nuit, retentit au loin derrière elle une formidable explosion ; en même temps, l'horizon noir se teignit d'une immense lueur rougeâtre.

Les conjurés s'arrêtèrent brusquement et firent volte-face pour jouir de leur exécrable besogne. Peu d'instants après, dans le lointain, dix cloches sonnaient lugubrement l'alarme. Un des hommes noirs se prit à fredonner en riant :

Hé ! dig, din, don,
Amusez-vous donc,
Din, don !...

— Silence ! commanda le chef, et en route !

En passant aux environs du manoir de Puymaufroy, il appela un de ses compagnons et lui dit à voix basse :

— Dans une heure il fera petit jour. Demeure par ici, vois notre débiteur, et fais ce que je t'ai dit.

Le compagnon ne répondit que par un signe de tête, remit ses armes au chef, et s'arrêta sur le chemin, laissant la troupe poursuivre sa route.

Un ruisseau chantonnait près de là, l'homme se pencha et lava longuement sa face maigre et crevassée, toute bardée de suie ; puis il attendit le jour dans un talleis voisin, et se dirigea vers le logis du seigneur Harpagon.

Gédéon était déjà debout ; les avarés et les scélérats dorment peu. Le gars Mathurin fut l'averter.

— Un visiteur à cette heure matinale !

— Oui, messire.

— Son nom ?

— Il ne l'a point dit.

— Quel homme est-ce ?

— Une manière de valet de gentilhomme, grand, très grand, maigre, et de noir habillé.

Gédéon de Puymaufroy eut un sourire de surprise agréable et d'espoir.

— C'est Colin Colinet ! pensa-t-il.

Fais monter cet homme, dit-il à Mathurin.

M. de Puymaufroy ne se trompait pas.

— Eh bien ? Colinet, demanda-t-il en marchant vivement vers le valet de Palamède de Venansault, qu'a-

décidé le chef ? Je commençais à désespérer.

— Messire, le chef a décidé de faire sauter la place.

— Bravo ! s'écria le seigneur Harpagon, de quel sombre regard se remplit d'éclairs.

— Et dame ! je vous apporte une bonne nouvelle...

— Parle, parle !

— C'est que, pas plus tard que cette nuit, la place a sauté.

— Que dis-tu ?

— C'est chose faite.

— Le château de Corbaon...

— N'est plus qu'un monceau de débris fumants, sous lesquels repose en paix... sa garnison.

— Tu ne te joues pas de moi, Colinet ? dit Gédéon, ivre de joie, en prenant les mains caillasse du valet dans ses mains frémissantes.

— Je n'oserais, messire.

— Tu l'as vu ?

— De loin, oui, et je l'ai entendu.

— Mais alors... je suis riche ! s'écria le cousin germain de Mme de Longeville.

— Et le chef compte que, d'ici à quelques jours, vous lui ferez loyalement parvenir son dû.

— Qu'il n'en doute pas ! répondit Gédéon avec une animation joyeuse et croissante, en marchant à grands pas à travers la chambre. Dès que je serai en possession de l'héritage, il aura son magot de vingt-cinq mille livres.

— Pardon, messire, c'est trente mille livres que désire recevoir de votre munificence et de votre reconnaissance le chef de la bande noire.

— Trente mille livres ! rugit le seigneur Harpagon avec un accent de désespoir qui fit sourire son interlocuteur.

— Veuillez remarquer que la deuxième expédition, bien plus périlleuse que la première, n'était pas comprise dans vos conventions verbales avec le chef.

— Oui, mais enfin vous en profitez en même temps que moi.

— Toute peine vaut salaire.

— Trente mille livres !

— Entre nous, messire, ça n'est pas payé.

— Vous m'égorgez !

— A peine si nous vous dégorgeons.

— Tu fais de l'esprit, maraud, et sur mon dos encore.

— On fait ce qu'on peut, messire, où l'on peut et comme on peut.

— Eh bien ! reprit Gédéon avec un soupir énorme, va dire à ton chef que je me soumetts à son exigence, et que je paierai trente mille livres.

M. de Puymaufroy venait d'indiquer à Colin Colinet qu'il ne le retenait plus, mais le valet restait immobile devant lui, comme cloué au sol.

— Qu'attends-tu ? demanda Gédéon.

— L'exécution de cette promesse que Votre Seigneurie se souviendra

certainement d'avoir faite.

— Quelle promesse, encore ?

— Celle de récompenser mon dévouement. "Aide-moi, m'avez-vous dit, messire, et je jure que tu n'auras pas à t'en repentir."

— Ai-je dit cela ? balbutia M. de Puymaufroy d'une voix troublée, en fronçant douloureusement les sourcils.

— En propres termes.

— Eh bien ?

— Eh bien ! je vous ai aidé, et je demande... à ne pas m'en repentir. C'est bon ! je penserai à toi dès que je pourrai.

— Je me flatte, dit doucement Colin Colinet, que la pensée de messire sera à la hauteur de sa nouvelle fortune.

Le seigneur Harpagon endurait visiblement le martyre.

— Et, s'il te plaît, quel est le tarif de tes services ?

— Une misère, une vraie misère pour un opulent seigneur tel que le châtelain de Corbaon !

— Mais encore ?

— Trois mille livres, est-ce trop ?

— Tu divagues, sur ma parole ! s'exclama Gédéon.

— Je dis trop, peut-être ; eh bien ! mettons cela à deux mille, mon gentilhomme.

— Tu as juré ma mort, vampire !

— Bon ! je suis le serviteur le plus

accommodant de la terre, et je vous passerai la chose à mille livres,

mais un sol de moins, et à la condition que je serai payé rubis sur l'ongle...

— C'est-à-dire ?

— C'est-à-dire tout de suite. Mon seigneur voit que je suis bon prince, car il gagne deux mille livres à ce marché.

Le cerveau du seigneur Harpagon roulait tempêté sur tempête ; volontiers il eût pulvérisé l'impertinent valet ; mais Colin Colinet était de taille et d'allure à ne se pas laisser faire ; puis il importait d'acheter son silence, et, après tout, ce n'était que mille livres à prendre sur le riche héritage de Corbaon.

Il allait céder lorsqu'un doute traversa son esprit.

— Au fait, dit-il en fixant sur Colinet un regard scrutateur, qui me prouve que tu ne m'abuses pas, et que le château de Corbaon a réellement enseveli dans sa ruine ma bien-aimée parente ?

— Que messire veuille monter avec moi au sommet de son castel, si haut qu'on peut monter, et je crois qu'il ne donnera plus.

— Viens ! dit Gédéon.

Ils gravirent un escalier tournant dont les degrés avaient plus d'une vieille blessure, et qui conduisait à la plate-forme de donjon.

— Voyez, messire ! dit Colinet, en étendant le bras.

(A suivre)

vant leurs résidences, qu'il peut fournir des
CHAMBRES MAGNIFIQUES à bon marché.
 Québec, 5 mai 1886.—1 m 393

**HEURES DES OFFICES DU DIMANCHE
ET DES JOURS DE FÊTES**

DANS LES
Eglises catholiques de Québec.

Haute-Ville

BASILIQUE.—Réd. M. Jos. Auclair, curé.—*Rues Duval et LaFayette.*
MESSSES BASSES : 5 hrs, 6 hrs, 7 hrs, 8 hrs.—
GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 1/2 hrs P. M.

CONGREGATION N.-D.—R. P. Saché, Sup.—*Coin des rues Dauphine et d'Auteuil.*
MESSSES BASSES : 5 hrs, 6 hrs et 7 hrs A. M.—
SALUT : 5 hrs P. M.

CHAPELLE DU SEMINAIRE.
MESSSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 hrs, 6 1/2 et 7 hrs A. M.

EGLISE ST-PATRICE.—R. P. M. S. Burke, Supérieur.—*Rues St-André et McMahon.*
MESSSES BASSES : 5 1/2 hrs, 7 hrs, 8 hrs A. M.—
GRAND-MESSE : 10 hrs A. M.—VÉPRES : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU.—Réd. M. Beaulieu, Chapelain.—*Rue Charlevoix.*
MESSE BASSE : 6 hrs A. M.—VÉPRES : 2 1/2 hrs P. M.

Basse-Ville

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE.—*Carre Notre-Dame.* Chapelain : Rév. M. J. B. C. Dupuis.
MESSSES BASSES : 6 1/2 hrs et 7 hrs A. M.—
Séminaire : 6 1/2 hrs et 7 hrs A. M.

Faubourg St-Jean

EGLISE ST-JEAN-BAPTISTE.—Réd. M. F. X. Plamondon, Curé.—*Rue et faubourg St-Jean.*
GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—
ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.

CHAPELLE DU BON PASTEUR.—Chapelain : Rév. M. A. A. Blais.—*Rue de Lacharvotière.*
MESSE BASSE : 6 hrs A. M.—SALUT : 4 heures P. M.

CHAPELLE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.—Réd. M. F. E. Bonneau, Chapelain.—*Rue Richelieu.*
MESSE BASSE : 6 hrs A. M.—SALUT : 5 heures P. M.

CHAPELLE STE-BRIGITTE.—*Grande Allée, Rue St-Louis.*
MESSE BASSE : 7 hrs A. M.—SALUT : 4 hrs P. M.

St-Roch

EGLISE ST-ROCH.—Réd. M. F. H. Bélanger, Curé.—*Rue St-Joseph et de l'Eglise.*
MESSSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 8 hrs A. M.—
GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.

CHAPELLE DE LA CONGREGATION.—*Rue St-Joseph.*—R. P. Désy, chapelain des congréganistes.—Réd. F. Faguy, desservant.
MESSE BASSE : 6 1/2 hrs A. M.—GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—OFFICE DU SOIR : 7 hrs P. M.

St-Sauveur

EGLISE ST-SAUVEUR.—R. P. Grenier, Supérieur.—*Rue Massue et Boissieu.*
MESSSES BASSES : 5 1/2 hrs, 6 1/2 hrs, 8 hrs A. M.—
GRAND-MESSE : 9 1/2 hrs A. M.—VÉPRES : 2 hrs P. M.—
ARCHICONGRÉGATION : 7 hrs P. M.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.—R. P. Jodoin, Directeur.—*Rue Hermine.*
Congrégation pour les hommes.—MESSE BASSE : 6 1/2 hrs A. M.

Congrégation des jeunes gens.—R. P. Boissonnault, directeur.—MESSE BASSE : 7 hrs A. M.—
Ces deux messes sont pour les congréganistes seulement.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 2.30 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 5.17 et à Montréal à 9.10 p. m.

Train Express direct à 10 h. p. m., arrivée à Trois-Rivières à 1.50 h. a. m., et à Montréal à 6.30 h. a. m.

Train Mixte à 9 h. a. m., arrivée à Trois-Rivières à 7.45 a. m., et à Montréal à 3.00 p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montpelier et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et Nord-Est.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mardis et jeudis, arrivant à 11 hrs a. m.

10.00 A. M. Train d'excursion pour le lac St-Joseph les mardis et jeudis, arrivant à 11.00 a. m.

1.30 P. M. Train d'excursion pour le lac St-Joseph le samedi, arrivant à 2.30 p. m.

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.10 et à Rivière à Pierre à 8.00 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.10 a. m.) pour Québec arrivant à 8.40 a. m.

3.00 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mardis et jeudis à 1.15 p. m.) pour Québec arrivant à 6.00 p. m.

CHÉMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.15 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup à 2.30 p. m.

Pour la Riv. du Loup à 5.05 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure de l'Eastern Standard Time.

QUÉBEC-CENTRAL

Express—quittera Lévis à 2.45 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. et à New-York, 11.45 a. m.

Mixte—quittera Lévis 3.00 p. m., arrive à St-François à 7.45 p. m.

Express—départ de New-York à 4.30 p. m., arrive à Lévis à 2.20 p. m.

Mixte—quittera Saint-François, 6.00 a. m., arrive à Lévis 11.15 a. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

Prix du passage de Québec : Cabine \$60, \$70 et \$80 ; Cabine secondaire : \$30 ; Entrepont : \$20.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le *Miramichi* partira de Québec mardi, le 27 juillet, à 3 h. p. m., pour Picton, arrêtant à la Pointe aux Peres, Summerside et Charlottetown.

Vente des billets de passage chez Leve et Alden, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

LA SEMAINE

DÉPART DE LA BARRIÈRE

7.30 A. M.

12.15 P. M.

2.15 P. M.

6.15 P. M.

DÉPART DE LA CÔTE GRADON

8.15 A. M.

1.00 P. M.

4.00 P. M.

7.00 P. M.

Les dimanches

Départ de la barrière St-Foye à 1 heure P. M. et tous les dimanches jusqu'à 5 hrs p. m.

Un omnibus quittera la Barrière St-Foye pour l'Eglise St-Foye à 1 heure P. M. et 5.30 P. M.

Quittera l'Eglise St-Foye à 2 heures et 7 heures P. M.

En prenant le tramway 15 minutes avant les heures ci-dessus, on arrivera à temps pour prendre l'omnibus.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 11 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Départ du Bureau de Poste, Québec, pour Bergeville et le couvent de Silery à 11.45 a. m.

Départ de l'Eglise de Silery à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de poste pour le couvent de Silery et Cap Rouge à 4.15 p. m.

Prix : aller et retour, 50 cts. et 25 cts. pour les enfants.

ST-AMBOISE (Jeune-Lorette.)

Départ de Québec, tous les jours, à 4 heures p. m., de chez Ant. Blondeau, épicer, coin des rues de la Couronne et St-Valier, St-Roch.

De St-Ambroise, (Jeune-Lorette) pour Québec, tous les jours à 8 hrs p. m.

Prix : 40 cents aller et retour.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicer, 111, rue du Pont, St-Roch. Départ du Château Richer à 6 1/2 heures du matin. Prix : aller et retour 60 cents.

Les dimanches de Québec à 6 heures du matin. Prix : aller et retour, 60 cts.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY

Deux omnibus partiront du Pont d'Chercher pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 10 heures et à 1 1/2 heures.

L'après-midi à 5 heures et 6 1/2 heures.

Départ de la Barrière du Sault, le matin à 5 heures et 7 heures. L'après-midi à 2 et 4 heures.

Les dimanches, de la Barrière du Sault à midi et à 5 heures p. m. De Québec, à 1 1/2 heures p. m. et 6 1/2 heures p. m.

Prix : aller et retour, 20 cts.

DE QUÉBEC A ST-ROUALD

DE ST-ROUALD

5.15 A. M.

8.00 A. M.

10.00 A. M.

1.00 P. M.

3.00 P. M.

5.30 P. M.

DE QUÉBEC

6.00 A. M.

9.00 A. M.

11.30 A. M.

2.00 P. M.

4.30 P. M.

6.15 P. M.

LES DIMANCHES

DE ST-ROUALD

2.00 P. M.

5.00 P. M.

DE QUÉBEC

1.30 P. M.

3.00 P. M.

6.00 P. M.

Arrêt à St-Romuald et quai Bowen's, Silery, en allant et revenant.

Tous les samedis, le vapeur fera un voyage extra de St-Romuald et Silery pour Québec, à 7 heures P. M.

QUÉBEC ET MONTREAL

Le vapeur *Montreal*, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures P. M.

Le vapeur *Québec*, capt Nelson, laisse Québec pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

A partir de jeudi, le 27 mai courant, le vapeur *Brothers* fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours à 6 1/2 heures a. m., excepté les mardis et samedis où les voyages suivront la marée, faisant un voyage régulier tous les dimanches.

Le départ aura lieu à 6 heures du matin du quai Champlain. Le prix aller et retour sera de 50 cents.

BERTHER

Le vapeur *Montmagny*, quittera le quai Champlain à 4 hrs p. m., tous les jours pour St-Laurent, St-Michel et St-Jean.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis pour Berthier à 4 hrs p. m., par le même vapeur.

15, 20 et 25 cts

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le *St-Louis*, capt Labelle, part de St-Jean Deschailons, tous les lundis et vendredis, arrêtant à Ste-Émilie, Lotbinière et Portneuf.

Départ de Québec, les mardis et samedis. Heure réglée par la marée.

Prix : aller et retour 60 cents.

ST-NICOLAS

Le *Pèlerin*, Capitaine A. Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h. a. m.

Prix : aller et retour 30 cents.

STE CROIX

Le *Ste Croix*, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant à la Pointe à Aubain, Pointe aux Trembles et St-Antoine. Heure réglée par la marée.

SAGUENAY

Le vapeur *UNION*, quittera Québec, à 7.30 A. M. les mardis et vendredis.

Le vapeur *ST-LAWRENCE*, commencera le 23 juin, partant de Québec à 7.30 A. M. les mercredis et samedis.

Le *SPARTAN* commencera le 1er juillet, partant de Québec à 7.30 A. M. les Jundis.

Arrêtant à la Baie St Paul, les Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac, Anse St Jean et Ha! Ha! Bay.

Le vapeur *SPARTAN* partira aussi de Québec le dimanche à 1h P. M. pour Chicoutimi et Ha! Ha! Bay, arrêtant à tous les ports intermédiaires excepté la Baie St Paul, les Eboulements et l'Anse St Jean.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour les ports ci-dessus au bureau de la Compagnie, quai Napoléon.

GRONDINES

L'*Etoile*, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant au Cap Saut, Platon, Deschambault, Lotbinière, Grondines et St-Jean Deschailons. Heure réglée par la marée.

Lignes d'Omnibus

Pour la Côte Gradon, le Couvent de Jésus-Marie et les Cimetières Mount Hermon et Woodfield.

LA SEMAINE

DÉPART DE LA BARRIÈRE

7.30 A. M.

12.15 P. M.

2.15 P. M.

6.15 P. M.

DÉPART DE LA CÔTE GRADON

8.15 A. M.

1.00 P. M.

4.00 P. M.

7.00 P. M.

Les dimanches

Départ de la barrière St-Foye à 1 heure P. M. et tous les dimanches jusqu'à 5 hrs p. m.

Un omnibus quittera la Barrière St-Foye pour l'Eglise St-Foye à 1 heure P. M. et 5.30 P. M.

Quittera l'Eglise St-Foye à 2 heures et 7 heures P. M.

En prenant le tramway 15 minutes avant les heures ci-dessus, on arrivera à temps pour prendre l'omnibus.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 11 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Départ du Bureau de Poste, Québec, pour Bergeville et le couvent de Silery à 11.45 a. m.

Départ de l'Eglise de Silery à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de poste pour le couvent de Silery et Cap Rouge à 4.15 p. m.

Prix : aller et retour, 50 cts. et 25 cts. pour les enfants.

ST-AMBOISE (Jeune-Lorette.)

Départ de Québec, tous les jours, à 4 heures p. m., de chez Ant. Blondeau, épicer, coin des rues de la Couronne et St-Valier, St-Roch.

De St-Ambroise, (Jeune-Lorette) pour Québec, tous les jours à 8 hrs p. m.

Prix : 40 cents aller et retour.

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicer, 111, rue du Pont, St-Roch. Départ du Château Richer à 6 1/2 heures du matin. Prix : aller et retour 60 cents.

Les dimanches de Québec à 6 heures du matin. Prix : aller et retour, 60 cts.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY

Deux omnibus partiront du Pont d'Chercher pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 10 heures et à 1 1/2 heures.

L'après-midi à 5 heures et 6 1/2 heures.

Départ de la Barrière du Sault, le matin à 5 heures et 7 heures. L'après-midi à 2 et 4 heures.

Les dimanches, de la Barrière du Sault à midi et à 5 heures p. m. De Québec, à 1 1/2 heures p. m. et 6 1/2 heures p. m.

Prix : aller et retour, 20 cts.

DE QUÉBEC A ST-ROUALD

DE ST-ROUALD

5.15 A. M.

8.00 A. M.

10.00 A. M.

1.00 P. M.

3.00 P. M.

5.30 P. M.

DE QUÉBEC